

Mode opératoire AGIRHE

Elections professionnelles : Préparation et validation des listes électorales

AGIRHE est un logiciel d'Aide à la Gestion Informatisée des Ressources Humaines et de l'Emploi qui permet notamment l'élaboration de documents avec les données disponibles dans le logiciel ainsi que l'édition de ces documents.

Le présent mode opératoire vise à vous expliquer comment mettre à jour l'ensemble de vos listes électorales selon vos effectifs au 8 décembre 2022 dans le module « **Instances** » de l'application.

Ainsi, la validation et, le cas échéant, la modification de vos listes électorales, pour chaque instance, y compris si vos effectifs sont nuls, doit être réalisée **avant le 30 septembre 2022.**

Pour rappel : la vérification de l'exactitude des informations présentes dans les listes électorales permettra d'assurer le bon déroulement des élections professionnelles et plus spécifiquement l'absence d'éventuelles réclamations.

Important :

Les listes électorales doivent être établies en référence au scrutin du 8 décembre 2022.

Il convient donc de vous placer au 8 décembre 2022 pour apprécier la qualité d'électeurs de vos agents (anticiper les mobilités, les recrutements, la titularisation ou non de vos agents stagiaires, les radiations...)

Avant de débiter la vérification de vos listes électorales, il est primordial d'identifier en amont qui dans vos effectifs remplit lesdites conditions.

Pour rappel :

- **Pour la CAP :** seuls les fonctionnaires titulaires au 8 décembre 2022 et présents dans vos effectifs à cette date sont électeurs (pas les stagiaires).
- **Pour le CST :** sont électeurs les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public et privé (sous condition d'ancienneté : CDI, en CDD depuis au moins 6 mois soit depuis le 8 juillet 2022, ou titulaire au plus tard au 8 octobre 2022 d'un CDD d'une durée d'au moins 6 mois) présents dans vos effectifs au 8 décembre 2022.
- **Pour la CCP :** seuls les contractuels de droit public présents dans vos effectifs au 8 décembre 2022 (sous condition d'ancienneté : CDI, en CDD depuis au moins 6 mois soit depuis le 8 juillet 2022, ou titulaire au plus tard au 8 octobre 2022 d'un CDD d'une durée d'au moins 6 mois) sont électeurs.

En ce qui concerne les agents inter/pluri-communaux : ces derniers ne sont électeurs **qu'une seule fois**, si l'ensemble de leurs collectivités d'emplois dépendent de la même instance placée auprès du CDG.

Par exemple un fonctionnaire titulaire à la fois au sein d'une commune (30h) et d'un syndicat scolaire (10h) (tous deux affiliés aux instances du CDG) ne votera qu'une seule fois (à la CAP et au CST) et sera inscrit sur les listes électorales de la commune (pas du syndicat).

Les listes préparatoires ont été établies sur la base des données connues du CDG et enregistrées dans la base carrières d'AGIRHE au 1^{er} septembre 2022.

A compter de cette date, les listes électorales sont indépendantes de la base carrières d'AGIRHE. Ainsi, toute modification effectuée dans la base carrières (par exemple la création d'un agent contractuel) n'aura aucune incidence sur les listes électorales, et inversement.

Vous avez désormais la possibilité, avant de valider vos listes, d'ajouter, de modifier ou de supprimer des agents directement dans vos listes électorales.

IMPORTANT : la procédure décrite ci-dessous pour le CST doit être obligatoirement reproduite pour chaque instance (CAP et CCP).

Procédure dérogatoire pour les collectivités de + de 50 agents

Pour les collectivités devant organiser leurs propres élections, une procédure dérogatoire à celle présentée ci-dessous est possible.

Ainsi sur demande, le CDG pourra fournir à la collectivité un **fichier CSV** de ses effectifs issu de la base AGIRHE.

Elle aura ainsi la possibilité de remplir directement dans ce fichier les données nécessaires ou manquantes à l'établissement de ses listes électorales. Ce fichier complété sera ensuite importé par le CDG dans ses listes.

Ce fichier CSV sera adressé sur demande expresse de la collectivité auprès de la conseillère statutaire dont elle dépend (secteur 1, 2 ou 3). Dans le cas contraire, la collectivité devra suivre la procédure ci-dessous.

Préparer et valider les listes électorales

[Après vous être connecté à l'application](#), vous accédez à votre tableau de bord AGIRHE.

- 1) Ouvrez le menu « Instances », cliquez sur « Elections CST » puis sur « Préparation de la liste électorale » :

The screenshot shows the AGIRHE application interface. At the top, there is a header with the CDG logo and the text 'Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de Gestion de l'Oise'. Below this, the user is identified as 'Y commune test' with a 'Se déconnecter' button. A navigation bar contains icons for 'Agent', 'Collectivité', 'Instances', and 'Documents'. The 'Instances' menu is open, showing options for 'Elections CAP', 'Elections CST', and 'Elections CCP'. The 'Elections CST' option is selected, and a sub-menu is displayed with the following items: 'Effectifs au 1er janvier 2022', 'Liste des agents préparatoire à la liste électorale', 'Préparation de la liste électorale' (highlighted with a yellow arrow), and 'Validation et publicité de la liste électorale'. On the left, there is a 'Tableau de bord' section with '+ Carrières' and '+ Ma collectivité' options. On the right, there is a '49 agents actifs' badge.

2) La fenêtre suivante apparaît :

cdg 60
CENTRE DE GESTION DE L'OISE

Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de Gestion de l'Oise
Y commune test

Dernière connexion le 31/08/2022 à 12:17 Se déconnecter

Agent Collectivité Instances Documents

Elections professionnelles COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) Préparation de la liste électorale

Qualité Toutes Rechercher

Imprimer Export

Des données obligatoires sont incomplètes pour 2 agent(s). Veuillez compléter avant de valider votre liste

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> Y commune test	44	Liste à valider	✓

Liste des agents
Légende : Agent intercommunal Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes

+ Ajouter

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance		
Y commune test	WBRIDOUX Marie-Hélène	ingénieur principal	Titulaire	Activité	18/04/1981		
Y commune test	WBRIDOUX Marie-Hélène	Directeur général des services techniques	Titulaire	Activité	18/04/1981		

Vous y trouverez plusieurs informations :

La ligne en rouge indique le nombre d'électeurs issus de la base carrières d'AGIRHE et l'état de la liste « Liste à valider »

Si des données obligatoires ne sont pas renseignées (comme par exemple la date de naissance), un message d'avertissement surligné en rose apparaît indiquant le nombre d'agents ayant des données incomplètes.

Ces agents sont identifiés dans la liste par le nom de l'agent sur fond rose

Elections professionnelles COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)
Préparation de la liste électorale

Qualité Toutes Rechercher

Imprimer Export

Des données obligatoires sont incomplètes pour 12 agent(s). Veuillez compléter avant de valider votre liste

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> ZCOMMUNETEST - Commune	62	Liste à valider	✓

Liste des agents
Légende : Agent intercommunal Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes

+ Ajouter

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance		
ZCOMMUNETEST - Commune	AVG Test Ingenieur	ingénieur	Titulaire	Activité	01/01/1980		
ZCOMMUNETEST - Commune	BAMBIN TEST Marie	puéricultrice de classe normale (Ancien)	Titulaire	Activité	12/03/1992		
ZCOMMUNETEST - Commune	DEMONTREST Dominique	infirmier en soins généraux	Titulaire	Activité	22/09/1978		
ZCOMMUNETEST - Commune	DOÉ Sylvie	attaché NT	Contractuel Droit Public	Activité	08/02/1999		
ZCOMMUNETEST - Commune	EDUCATRICE Marie	éducateur de jeunes enfants	Titulaire	Activité			

A partir de cette fenêtre, **vous avez donc la possibilité d'ajouter, de modifier ou de supprimer facilement des agents électeurs.**

Un code couleur est attaché à chacune de ces actions :

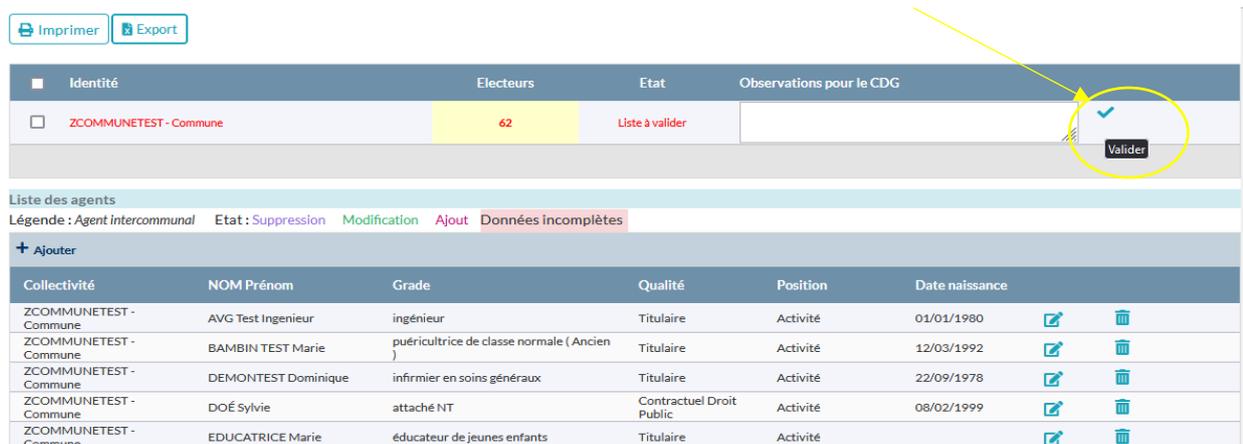
- Violet en cas de **Suppression d'un électeur**
- Rose en cas de **Ajout d'un électeur**
- Vert en cas de **Modification d'un champ**

Selon l'état des données de vos effectifs dans la base carrières, plusieurs cas de figure s'ouvrent à vous :

- **Le 1^{er} est le plus simple :** la liste des électeurs correspond parfaitement aux effectifs présents au 8 décembre dans la collectivité.

Il ne manque donc ni aucun électeur ni aucune donnée obligatoire (aucun message d'avertissement)

Il vous suffit alors de valider la liste en cliquant sur le bouton « Valider » 



Imprimer Export

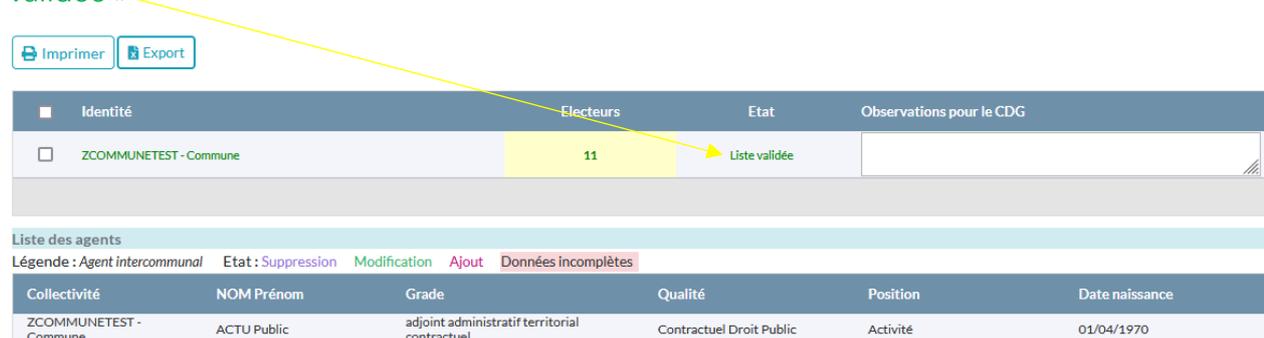
Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> ZCOMMUNETEST - Commune	62	Liste à valider	

Liste des agents
Légende : Agent intercommunal Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes

+ Ajouter

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance		
ZCOMMUNETEST - Commune	AVG Test Ingenieur	ingénieur	Titulaire	Activité	01/01/1980		
ZCOMMUNETEST - Commune	BAMBIN TEST Marie	puéricultrice de classe normale (Ancien)	Titulaire	Activité	12/03/1992		
ZCOMMUNETEST - Commune	DEMONTEST Dominique	infirmier en soins généraux	Titulaire	Activité	22/09/1978		
ZCOMMUNETEST - Commune	DOÉ Sylvie	attaché NT	Contractuel Droit Public	Activité	08/02/1999		
ZCOMMUNETEST - Commune	EDUCATRICE Marie	éducateur de jeunes enfants	Titulaire	Activité			

Votre liste est alors validée sans modification, la ligne passe en couleur verte avec un état « Liste validée »



Imprimer Export

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> ZCOMMUNETEST - Commune	11	Liste validée	

Liste des agents
Légende : Agent intercommunal Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance
ZCOMMUNETEST - Commune	ACTU Public	adjoint administratif territorial contractuel	Contractuel Droit Public	Activité	01/04/1970

- **2^{ème} cas de figure** : la liste des électeurs est correcte, mais il manque des données obligatoires pour certains agents.

Les agents concernés apparaissent dans la liste sur fond rose.

Vous devez renseigner, pour chacun d'entre eux, les données manquantes (date de naissance, grade ...).

Vous devrez vous positionner sur la ligne de l'agent concerné et cliquer sur « modifier » . Complétez les données manquantes (ici la date de naissance) puis cliquez sur la touche « Entrée » ou « Tab »  de votre clavier, avant de cliquer sur « Mettre à jour ».

Vous avez la possibilité de modifier votre liste électorale avant de la valider. En cas de doute sur la qualité d'électeur (agent contractuel, fonctionnaire intercommunal ...), n'hésitez pas à contacter le CDG avant toute modification. Pour le CST, sont électeurs les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public et privé (sous condition d'ancienneté : CDI, en CDD depuis au moins 6 mois soit depuis le 8 juillet 2022, ou titulaire au plus tard au 8 octobre 2022 d'un CDD d'une durée d'au moins 6 mois) présents dans vos effectifs au 8 décembre 2022.

Civilité: Madame
 Nom: EDUCATRICE
 Prénom: Marie
 Date de naissance:
 Code / matricule: 24246
 Collectivité: ZCOMMUNETEST - Commune
 Filière: sanitaire et sociale
 Cadre d'emploi: éducateurs territoriaux de jeunes en...
 Grade: éducateur de jeunes enfants
 Qualité: Titulaire
 Position: Activité
 Etat: Actif

Importeur données Agent Agirhe | Mettre à jour données Agent Agirhe

Mettre à jour | Fermer

La ligne de l'agent modifié change de couleur et passe en vert.

⇒ **La liste ne pourra être validée que si toutes les données obligatoires ont été renseignées** et que plus aucun agent ne figure en « données incomplètes ».

Une fois toutes les modifications effectuées, la ligne est passé en couleur bleu, Etat : « Liste à valider », cliquez sur « Valider » .

Imprimer | Export

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
ZCOMMUNETEST - Commune	45	Liste à valider	

Liste des agents
 Légende : Agent intercommunal | Etat : Suppression | Modification | Ajout | Données incomplètes

Ajouter

Une fois validé, la ligne devient noire, Etat « **Liste validée avec modif** ».

Imprimer | Export

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
ZCOMMUNETEST - Commune	45	Liste validée avec modif.	

- **3^{ème} cas de figure** : la liste des électeurs comporte des erreurs ou omissions que vous devez corriger.

Selon les cas, positionnez-vous sur la ligne de l'agent concerné, puis cliquez sur :

 **Pour modifier** des données relatives à un électeur (les champs Nom, Nom de naissance et Prénom ne sont toutefois pas modifiables).

 **Pour supprimer** un électeur s'il n'est déjà plus dans vos effectifs ou ne le sera plus au 8 décembre 2022

Ou sur  **Ajouter** pour ajouter un électeur manquant

Elections professionnelles COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)
Préparation de la liste électorale

Qualité : Toutes

Des données obligatoires sont incomplètes pour 12 agent(s). Veuillez compléter avant de valider votre liste

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> ZCOMMUNETEST - Commune	62	Liste à valider	<input checked="" type="checkbox"/>

Liste des agents
Légende: Agent intercommunal Etat: Suppression Modification Ajout Données incomplètes

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance	
ZCOMMUNETEST - Commune	AVG Test Ingenieur	Ingénieur	Titulaire	Activité	01/01/1980	
ZCOMMUNETEST - Commune	BAMBIN TEST Marie	puéricultrice de classe normale (Ancien)	Titulaire	Activité	12/03/1992	
ZCOMMUNETEST - Commune	DEMONTEST Dominique	infirmier en soins généraux	Titulaire	Activité	22/09/1978	

En cas d'ajout d'un électeur, vous devez renseigner l'intégralité des champs obligatoires, puis cliquer sur « Ajouter »

Collectivité	NOM Prénom	Grade	Qualité	Position	Date naissance
--------------	------------	-------	---------	----------	----------------

Vous avez la possibilité de modifier votre liste électorale avant de la valider. En cas de doute sur la qualité d'électeur (agent contractuel, fonctionnaire intercommunal ...), n'hésitez pas à contacter le CDG avant toute modification Pour le CST, sont électeurs les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels de droit public et privé (sous condition d'ancienneté : CDI, en CDD depuis au moins 6 mois soit depuis le 8 juillet 2022, ou titulaire au plus tard au 8 octobre 2022 d'un CDD d'une durée d'au moins 6 mois) présents dans vos effectifs au 8 décembre 2022.

Civilité:

Nom:

Prénom:

Nom de naissance:

Date de naissance:

Code / matricule:

Collectivité:

Filière:

Grade:

Qualité:

Cadre d'emploi:

Position:

Début de contrat:

Fin de contrat:

Etat:

CDD CDI

En cas d'ajout d'un agent contractuel, les dates de début et de fin de contrat seront demandées à la création pour vérifier la durée du contrat ainsi que le type de contrat.

La ligne de l'agent électeur ainsi créé apparait en rose dans la liste préparatoire.

Après avoir effectué l'intégralité des modifications, ajout et/ou suppression d'agent électeur, pensez à valider en cliquant sur « Valider » 

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> ZCOMMUNETEST - Commune	45	Liste à valider	

Liste des agents
Légende : Agent intercommunal Etat : Suppression Modification Ajout Données incomplètes
[+ Ajouter](#)

Une fois validée, la ligne devient noire, Etat « **Liste validée avec modif** ».

Identité	Electeurs	Etat	Observations pour le CDG
<input type="checkbox"/> ZCOMMUNETEST - Commune	45	Liste validée avec modif.	

Notez bien que toute modification apportée dans la liste électorale d'une instance ne se répercutera pas automatiquement dans la liste électorale d'une autre instance.

Par exemple, l'ajout d'un contractuel de droit public comme électeur au CST dans l'onglet « Elections CST » ne se répercutera pas automatiquement dans la liste électorale de la CCP. Il faudra obligatoirement ajouter également le même agent dans l'autre liste électorale (où il est également électeur) dans l'onglet « Elections CCP ».

Rappel : une fois votre liste validée (avec ou sans modification) pour une instance donnée (ici le CST), **vous devrez obligatoirement procéder de la même façon pour les autres instances** (à savoir la CAP et la CCP) via les onglets « Elections CAP » et « Elections CCP » et ainsi valider l'ensemble de vos listes électorales.

Enfin, toutes les modifications que vous aurez apportées à vos listes électorales ne seront effectives qu'après validation par le Centre de Gestion.

Affichage des listes électorales

Conformément à la réglementation et au calendrier électoral, les listes électorales doivent être affichées dans les locaux administratifs **au plus tard le dimanche 9 octobre 2022 à 17h.**

Ainsi et après validation et numérotation des listes électorales par les services du Centre de Gestion, vous devrez venir imprimer (télécharger) vos listes électorales dans l'application AGIRHE dans le menu « instances » via l'onglet « validation et publication de la liste électorale » et ce pour chaque instance (CAP, CST et CCP).

Une nouvelle communication sera réalisée par le CDG (semaine 40) pour vous informer de la mise à disposition de vos listes électorales définitives.